

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le mercredi 2 juillet 2025 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2025
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 26 juin 2025
 - 6.2 Adoption du Règlement numéro 625-B concernant la tarification des services municipaux modifiant le Règlement 625-A
 - 6.3 Modification de la Politique relative au remboursement de certains frais
 - 6.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 6.5 Appui Val-Saint-François - Résolution demandant à Hydro-Québec de revoir ses critères d'admissibilité dans les projets de centrale photovoltaïque
 - 6.6 Demande d'appui - Imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain - Renforcement de l'économie locale
 - 6.7 Autorisation de négocier une entente entre le CPE chez tante Juliette et la Municipalité de Stoke
 - 6.8 Normalisation de l'avis d'assujettissement au droit de préemption
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Mandat de négociation - SPCIS - Équipement de désincarcération
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Demande d'analyse d'un dossier - 94 5e rang Ouest
 - 10.2 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 634 relatif à la citation de biens patrimoniaux
11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
 - 11.1 Mouvement de personnel - Camp de jour 2025
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Demande d'aide financière - Sentiers de l'Estrie
- 12.2 Demande d'appui - Transfert potentiel d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Champs
- 12.3 Demande d'appui - Frigo-armoire-partage
- 13. VARIA
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le mercredi 2 juillet 2025 à 19h00. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard et assiste également à la séance le directeur général Jonathan Lemaire et la directrice générale adjointe Line Provencher.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 00

Résolution
2025-07-115

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

Report du point 6.4 Dépôt du certificat relatif au développement d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-116

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2025

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 9 juin 2025 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à la rencontre.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance reçue entre le 29 mai et le 26 juin 2025. La correspondance et ledit rapport peuvent être

consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2025-07-117

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 26 juin 2025

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 26 juin 2025 au montant de 343 427.63 \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 18 515.72 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-118

6.2 Adoption du Règlement numéro 625-B concernant la tarification des services municipaux modifiant le Règlement 625-A

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la Municipalité lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du Règlement 629 modifiant le Règlement 460 sur le zonage, l'annexe E du règlement de tarification doit être modifiée afin d'ajouter la mention d'un certificat d'utilisation de conteneur ou remorque comme construction accessoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'adopter le *Règlement numéro 625-B concernant la tarification des services municipaux modifiant le Règlement 625-A* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-119

6.3 Modification de la Politique relative au remboursement de certains frais

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier sa Politique relative au remboursement de certains frais afin de couvrir l'inflation des dernières années;

ATTENDU QU'il soit aussi à l'avantage de la Municipalité de modifier les modalités de remboursement du déplacement en fonction des ports d'attache des travailleurs.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

DE modifier la Politique relative au remboursement de certains frais selon le projet en annexe de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du *Règlement 629 modifiant le Règlement de zonage 460*.

Résolution
2025-07-120

6.5 Appui Val-Saint-François - Résolution demandant à Hydro-Québec de revoir ses critères d'admissibilité dans les projets de centrale photovoltaïque

ATTENDU QUE le territoire du Val-Saint-François souhaite participer à la transition énergétique du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François travaille actuellement sur un guide d'intégration sur les énergies renouvelables;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a lancé un appel d'offres en vue de faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité solaire photovoltaïque pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec;

ATTENDU QUE parmi les conditions d'admissibilité, il est mentionné qu'une centrale photovoltaïque ne peut être située dans une zone agricole;

ATTENDU QU'Hydro-Québec souhaite introduire cette filière d'énergie de manière structurée, de manière progressive aux meilleurs coûts pour l'ensemble de la clientèle au Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est en accord avec la position d'Hydro-Québec concernant la protection des terres en culture ou à potentiel agricole, mais est d'avis que des exceptions devraient être considérées, même dans une première phase, puisqu'il existe des terrains en zone agricole pour lesquels il n'existe aucun potentiel de culture;

ATTENDU QU'un projet de parc solaire sur un ancien site d'enfouissement en zone agricole pourrait être socialement accepté dans la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE ce projet pourrait être une opportunité de revaloriser des sites impropres à la culture;

ATTENDU QUE la modification des critères d'admissibilité en ce sens permettrait davantage de possibilités à l'implantation de projets structurants dans les milieux

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

QUE la Municipalité appuie la démarche de la MRC du Val-Saint-François;

ET transmette copie de cette résolution à l'UMQ, à la FQM, à l'UPA, aux députés provinciaux (Messieurs André Bachand, Gilles Bélanger et François Jacques) et à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-121

6.6 Demande d'appui - Imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain - Renforcement de l'économie locale

ATTENDU QUE le Québec et le Canada font face à une attaque sans précédent de la part du gouvernement américain qui vise à leur imposer des tarifs douaniers;

ATTENDU QUE cette agression commerciale pourrait entraîner des pertes financières et techniques importantes aux entreprises de notre région ainsi que de nombreuses pertes d'emploi pour nos citoyens;

ATTENDU QUE cette hostilité des États-Unis en matière de coopération économique fragilise la confiance des entreprises en matière d'approvisionnement à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE le conseil est sensible au développement de l'économie de la région, de la province et du pays, et ce, dans l'intérêt de toutes parties prenantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke est soumise aux lois et règlements provinciaux concernant la gestion contractuelle dans le secteur public;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du message publié le 2 février 2025 par le premier ministre M. François Legault. dans lequel il demande de "proposer une façon de pénaliser les entreprises américaines qui font affaire avec l'État québécois";

ATTENDU QU'il est judicieux de renforcer l'économie de nos régions avec des incitatifs ou des contraintes législatives, telles que proposées par la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE privilégier l'achat de biens et de produits fabriqués localement, soit dans la région de l'Estrie, dans la province du Québec ou au Canada;

DE demander au gouvernement du Québec de lever les contraintes réglementaires pouvant empêcher les municipalités de favoriser l'achat et l'approvisionnement local;

ET DE transmettre une copie de cette résolution au député monsieur François Jacques et à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-122

6.7 Autorisation de négocier une entente entre le CPE chez tante Juliette et la Municipalité de Stoke

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a à cœur le bien-être et le développement de ses jeunes citoyens ;

ATTENDU QUE le CPE Chez tante Juliette offre des services de garde éducatifs de qualité pour les enfants de la région ;

ATTENDU l'intérêt mutuel des parties à établir une collaboration visant à faciliter l'accès aux services de garde pour les enfants résidents sur le territoire de la Municipalité de Stoke.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'autoriser la direction générale à négocier une entente et à signer pour et au nom de la Municipalité de Stoke cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-123

6.8 Normalisation de l'avis d'assujettissement au droit de préemption

ATTENDU le Règlement numéro 600 sur le droit de préemption, visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis, en vigueur depuis le 14 février 2023;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4 dudit règlement, le conseil identifie par résolution les immeubles à l'égard desquels peut être inscrit un avis d'assujettissement au droit de préemption;

ATTENDU QU'un manquement au processus qui avait été amorcé en mars 2023 fait que la préemption n'a jamais été en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reprendre le processus de préemption pour certains terrains sur son territoire.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'inscrire un avis d'assujettissement au droit de préemption pour les immeubles dûment mentionnés au tableau joint en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2025-07-124

7.1 Mandat de négociation - SPCIS - Équipement de désincarcération

ATTENDU QUE le Service de Protection contre les incendies de Sherbrooke (SPCIS) souhaite vendre leurs équipements de désincarcération usagés;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de Stoke souhaite acquérir les équipements usagés de la ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE les équipements en question sont plus récents, plus légers et plus conviviaux que ceux du Service de sécurité incendie de Stoke;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke pourrait s'entendre avec la Ville de Sherbrooke afin d'acquérir ces équipements pour un prix raisonnable;

ATTENDU QUE les fonds pour cette acquisition n'ont pas été prévus au budget 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser la direction du Service de sécurité incendie de Stoke à négocier pour et au nom de la Municipalité l'acquisition des équipements usagés de la ville de Sherbrooke;

ET D'utiliser le surplus libre non affecté au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2025-07-125

10.1 Demande d'analyse d'un dossier - 94 5e rang Ouest

ATTENDU le dépôt d'une lettre d'un citoyen demandant une analyse plus approfondie de son dossier en date du 22 mai 2025;

ATTENDU QUE de nombreux détails doivent être analysés afin de se positionner de façon éclairée;

ATTENDU QU'il manque encore des informations provenant de ressources externes.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE reporter le dépôt de l'analyse du dossier à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 634 relatif à la citation de biens patrimoniaux

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Théberge à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 634 relatif à la citation de biens patrimoniaux*.

Le règlement aura pour objet la citation de l'immeuble « Église Saint-Philémon de Stoke » située au 411, Côte de l'Église dans le but :

- D'identifier la désignation du bien patrimonial visé, les motifs de la citation, la date à laquelle le règlement entrera en vigueur conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel et la possibilité pour toute personne intéressée de faire ses représentations auprès du conseil.
- Église Saint-Philémon de Stoke;
- Située au 411, Côte de l'Église;
- Lot #5 286 177;
- La citation de l'église est motivée par les valeurs historiques et architecturales et les valeurs symbolique et identitaire et concerne les éléments de l'extérieur et de l'intérieur de l'église;

- Le règlement de citation entre en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité;
- Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2025-07-126

11.1 Mouvement de personnel - Camp de jour 2025

ATTENDU QUE des mouvements de personnel sont survenus au camp de jour exigeant un remaniement organisationnel;

ATTENDU QUE des contrats d'embauche doivent être modifiés pour s'agencer à la situation.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'autoriser la direction générale à modifier les contrats d'embauche visés par le remaniement afin de combler les besoins du camp de jour le tout en accord avec le tableau en annexe de cette résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2025-07-127

12.1 Demande d'aide financière - Sentiers de l'Etrie

ATTENDU la demande d'aide financière des Sentiers de l'Etrie reçue en date du 28 juin 2025 d'un montant de 4 752 \$;

ATTENDU QUE la mission des Sentiers de l'Etrie cadre avec la mission et les valeurs de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE la présence des Sentiers de l'Etrie ont un potentiel touristique, d'attraction et de rétention;

ATTENDU QUE des fonds sont prévus au budget 2025 pour supporter les organismes de la région.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'accorder une aide financière de 4 000 \$ au Sentier de l'Etrie pour les dépenses engendrées en 2024 conditionnellement à l'obtention de leur états financiers de l'année 2024 jugés satisfaisant par le conseil Municipal et poursuivre la gratuité de l'accès aux sentiers du territoire aux citoyens de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-128

12.2 Demande d'appui - Transfert potentiel d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Champs

ATTENDU la lettre reçue d'un parent en date du 19 juin 2025 concernant la possibilité d'un transfert d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Champs dû à une surpopulation de l'école pour une tranche d'âge spécifique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite que cette disposition soit utilisée par le réseau d'éducation qu'en cas de dernier recours;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que le transfert d'élèves pourrait avoir un effet négatif sur le sentiment d'appartenance de ces derniers.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

DE mandater la direction générale à la rédaction d'une lettre pour la Commission scolaire de la région de Sherbrooke demandant d'envisager toutes les autres possibilités avant de transférer de jeunes stokoïs vers une autre école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-07-129

12.3 Demande d'appui - Frigo-armoire-partage

ATTENDU la demande d'appui de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) en date du 9 mai 2025;

ATTENDU QUE l'appui se traduirait par le prêt gratuit d'un espace dans la salle des Sources du Centre communautaire pour l'installation du Frigo-armoire-partage;

ATTENDU QU'un autre organisme est intéressé à recevoir le frigo-armoire-partage;

ATTENDU QUE l'installation du frigo-armoire-partage dans nos locaux exigerait une diminution du nombre de places assises dans la salle qui est déjà restreinte lors d'activités.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE refuser la demande de la CDSE d'installer un frigo-armoire-partage dans la salle des Sources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à la rencontre.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 29.

Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Directeur-général, greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire